



République Française

Mairie de
LABASTIDE DE LEVIS

F – 81150

13^{ème} séance du Conseil municipal

18 juillet 2022

DEL N° 2022/031

Le 18 juillet 2022, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des Carraïroles, en séance ordinaire, sous la présidence de François VERGNES, Maire.

NOMS	Présent	Absent	Représenté par	NOMS	Présent	Absent	Représenté par
BASSAT Michel		EXCUSE		PONS Annie	P		
BERTRAND Sabine	P			PUJOL Benjamin		EXCUSE	
LEBERT Joffrey		EXCUSE		RIGAL Ludivine		EXCUSEE	
LEHUGEUR Virginie		EXCUSEE		SIE Eric			VERGNES François
MENARD Marjorie	P			VERGNES François	P		
MOSNA Ingrid	P			VIGUIER Frédéric	P		
MURIENTE Jean-Paul	P			VIEU Max	P		
PAGES Francis	P			Caroline TICHIT, secrétaire de mairie est présente			
Présents	9		Représenté	1	Absents	5	

Date de la convocation : 11 juillet 2022

Secrétaire de Séance : Sabine BERTRAND

2022-13-03 Affaires communales

2022-13-03-02 Vente de terrain : acte en la forme administrative

Objet : Vente des parcelles communales B 1423 B 1425 B 1427

La commune de Labastide-de-Levis est propriétaire d'une parcelle de 500 m² issue principalement d'une parcelle acquise en 2003 pour réaliser un cheminement doux (chemin de Canibal) et sécuriser l'entrée du village (aménagement à venir après les travaux de la crèche).

Cette parcelle constructible est située à proximité de la salle polyvalente et d'un espace public destiné aux activités sportives et de loisirs. Cette proximité rend inopportune une utilisation à vocation d'habitation. En revanche, la parcelle peut accueillir une activité de services à la population, en lien notamment avec l'enfance. L'école est située à 100 m., l'espace public sport et nature est à 10 mètres en traversant la rue des écoles.

La parcelle est desservie par une voie publique et située dans une zone U déjà raccordée aux réseaux humides et à l'eau potable. Elle est raccordable aux réseaux secs à proximité.

Le prix de vente est fixé à 87 euros TTC le mètre-carré par comparaison avec le prix des parcelles à proximité.

Les acquéreurs souhaitent y réaliser une micro-crèche. Le projet correspond aux usages pertinents que cette parcelle peut accueillir. Il participe à l'amélioration des services proposés à la population locale en comblant une lacune dans l'accueil des très jeunes enfants.

Cette vente s'inscrit en outre dans une saine gestion du patrimoine communal.

Le bornage a été effectué et la contenance précise de la parcelle est de 500 m².

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Considérant :

- l'intérêt pour l'ensemble de la population bastidoise et des environs de disposer des services d'une crèche
- qu'il est possible de réaliser cette crèche sur une parcelle située à proximité de l'école et de la salle polyvalente ;
- l'intérêt pour la commune de valoriser une parcelle constructible ;

Décide :

- de vendre à la Société Civile Immobilière LA TRIBU représentée par Madame Sarah FERNANDES épouse JEAY et M. Pierrick JEAY les parcelles :
 - B 1423 d'une contenance de 1 m² détachée de la parcelle B 1278 ;
 - B 1425 d'une contenance de 492 m² détachée de la parcelle B 1281 ;
 - B 1427 d'une contenance de 7 m² détachée de la parcelle B 1355 ;
 - Soit une contenance totale de 500 m².
- De fixer le prix à 87 € TTC le m², le prix de vente s'établissant donc à 500 m² x 87 € = 43 500 € TTC ;
- Que le coût du bornage sera pris en charge par la commune, les frais d'acte étant à la charge des acheteurs ;

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour la vente de ces biens à la Société Civile Immobilière LA TRIBU, domiciliée 3 Allée de la Muscadelle, au prix de 43 500 € TTC (35 000 € HT),
- autorise M. Le Maire à recevoir l'acte qui sera rédigé en la forme administrative,
- autorise M. Le Maire à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération 2022/D031							
Élus présents		9		Élus représentés		1	
Pour	10	Abstention	0	Contre	0		

